

Informations de base	
2010/2026(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Relations commerciales entre l'Union européenne et l'Amérique latine Subject 6.20.03 Accords et relations commerciales et économiques bilatérales 6.40.10 Relations avec les pays d'Amérique Latine, Amérique centrale, Caraïbes	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)
	INTA Commerce international		SCHOLZ Helmut (GUE/NGL)
	Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis
	DEVE Développement		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
Commission européenne	DG de la Commission		Commissaire
	Commerce et sécurité économique		DE GUCHT Karel

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
11/02/2010	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
29/09/2010	Vote en commission		Résumé
07/10/2010	Dépôt du rapport de la commission	A7-0277/2010	
21/10/2010	Décision du Parlement	T7-0387/2010	Résumé
21/10/2010	Résultat du vote au parlement		
21/10/2010	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2010/2026(INI)

Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	INTA/7/01839

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE442.918	29/06/2010	
Amendements déposés en commission		PE445.863	07/09/2010	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A7-0277/2010	07/10/2010	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0387/2010	21/10/2010	Résumé

Relations commerciales entre l'Union européenne et l'Amérique latine

2010/2026(INI) - 21/10/2010 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté 414 voix pour, 76 voix contre et 23 abstentions, une résolution sur les relations commerciales de l'Union européenne avec l'Amérique latine.

Un redressement économique en demi-teinte : la résolution rappelle que l'Union européenne a renforcé ses relations économiques et commerciales avec l'Amérique latine devenant son 2^{ème} partenaire commercial (et le principal partenaire commercial du Mercosur et du Chili). Elle note ainsi que les volumes d'échanges ont doublé entre 1999 et 2008 et que le commerce des services est en augmentation constante même si la crise économique et financière a largement fait chuter cette évolution positive. Le Parlement rappelle toutefois que **la pauvreté reste un défi majeur en Amérique latine avec des écarts de richesses extrêmement importants d'un pays à l'autre** (le PIB par habitant varie de 1.211 USD en Haïti à 11.225 USD au Brésil et environ 15.000 USD en Argentine, au Chili et au Mexique). Il constate cependant que d'importants efforts ont été accomplis ces 10 dernières années puisque le taux de pauvreté en Amérique latine est passé de 44,4% en 2003 à 33% en 2010. Face à ces différents constats, le Parlement fait une série de recommandations dont la Commission devrait tenir compte au moment de mettre en œuvre sa nouvelle stratégie commerciale UE-ALC (Amérique Latine/Caraïbes).

Ces recommandations peuvent se résumer comme suit :

La politique commerciale de l'UE au service de la lutte contre la pauvreté : le Parlement se réjouit de constater que la politique commerciale de l'UE peut jouer un rôle décisif pour contribuer à créer de la richesse, renforcer les relations économiques et politiques entre les pays, garantir la paix et favoriser le développement. Elle peut notamment contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), et cette question doit d'ailleurs être considérée comme un **volet essentiel des négociations commerciales multilatérales et bilatérales** en cours. Le Parlement précise au passage que l'éradication de la pauvreté à l'échelle mondiale exigera un environnement commercial donnant aux pays d'Amérique latine un véritable accès aux marchés des pays développés, propice au maintien et au développement de leurs propres industries manufacturières et alimentaires.

Création d'une zone économique durable : le Parlement rappelle que l'objectif d'intégration des zones économiques européenne et latino-américaine est d'instaurer une situation profitable aux deux parties, afin de créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité pour les deux régions et soutenir l'objectif d'économies plus rationnelles dans l'utilisation des ressources et plus écologiques. Il souligne cependant que le développement du commerce **ne devrait pas entraîner la déforestation** ou l'émission de davantage de gaz à effet de serre. Il demande à la Commission de soutenir activement le développement de systèmes de commerce équitable et de commerce dans des contextes de gestion soutenable des ressources. Il insiste également pour que tous les pays mettent en place des systèmes garantissant **leur sécurité alimentaire** et assurant la survie et le développement des petits et moyens producteurs de denrées alimentaires.

Pour une redistribution des profits : le Parlement estime que, pour pouvoir tirer davantage profit de leurs relations commerciales et procéder à la distribution adéquate des profits du commerce au sein des populations concernées, les gouvernements des deux régions devraient s'employer à améliorer le bien-être des citoyens et assortir les politiques commerciales de **réformes internes et structurelles adéquates**, en particulier dans les domaines social et fiscal. Il souligne à cet égard la nécessité de mobiliser des moyens financiers et techniques pour développer la production locale et régionale et garantir la sécurité et un **accès durable aux marchés pour les groupes exclus** ainsi que pour les PME.

«Aide pour le commerce» : le Parlement considère qu'il est essentiel d'actionner les leviers de l'initiative "Aide pour le commerce" et de mettre à profit l'accroissement des échanges en faveur du développement. Saluant les évolutions positives dans ce domaine en Amérique latine, il appelle la Commission à soutenir une **approche d'intégration sud-sud**. Il demande également que l'assistance liée au commerce aide les producteurs à réduire le coût des transactions qui découlent de la mise en conformité avec les normes réglementaires et les normes de qualité. Des programmes devraient ainsi être mis sur pied pour aider les entreprises dans les domaines de l'inspection, des essais et de la certification officielle.

Favoriser des échanges ouverts et rejeter les obstacles tarifaires : le Parlement plaide en faveur d'une coopération plus étroite entre l'UE et les pays d'Amérique latine afin qu'ils coordonnent leurs efforts en vue de la conclusion rapide d'un accord de l'OMC de Doha : en effet, un système d'échanges basé sur des règles ouvertes et équitables contribuerait à favoriser la reprise économique et le développement, le cas échéant, au moyen d'un allègement progressif et mesuré des obstacles tarifaires et non tarifaires aux échanges. Il estime par ailleurs qu'il revient à l'UE de **proposer une offre plus attrayante propre à servir les intérêts de ses partenaires en matière de développement économique** afin de garantir sa présence dans la région, aux côtés des États-Unis et de la Chine. Il est toutefois essentiel que l'Amérique latine diversifie son commerce, qui repose principalement sur les matières premières.

Respecter les normes sociales et environnementales : le Parlement insiste sur le rôle constructif que devraient jouer les entreprises européennes qui opèrent en Amérique latine, en appliquant des normes élevées de protection en matière d'environnement, de sécurité sociale et de gestion de la qualité, en offrant salaires décents et sécurité de l'emploi. Conscient que, par le passé, un nombre de comportements répréhensibles ont été constatés impliquant des entreprises opérant en Amérique latine, le Parlement appelle les entreprises européennes à se comporter en modèles de manière à améliorer l'image de l'Union européenne dans la région.

Favoriser la reprise des négociations avec le Mercosur, en toute transparence : le Parlement prend acte de la conclusion positive des négociations sur l'accord d'association UE-Amérique centrale. Il constate également que les négociations d'un accord commercial multipartite entre l'Union et la Colombie et le Pérou ont été concluantes et attend la reprise rapide des négociations sur l'accord d'association UE-Mercosur (cet accord constituant l'accord birégional le plus ambitieux du monde puisqu'il concerne 700 millions de personnes). Il demande toutefois à la Commission d'associer étroitement le Parlement aux négociations, que ce soit dans le cadre de l'accord avec le Mercosur ou avec le Chili et le Mexique. Plus globalement, le Parlement appelle la Commission à **accroître la transparence des négociations** en permettant à l'ensemble des partenaires sociaux des secteurs susceptibles d'être touchés par l'issue des accords, d'accéder aux documents clés et aux projets d'accord.

En ce qui concerne l'accord avec le Mercosur, le Parlement souligne la nécessité de faire une étude d'impact préalable sur les conséquences d'un tel accord en raison d'une augmentation prévue des importations de viandes bovines de 70% et de volaille de 25% sur le territoire européen, et ce à un moindre coût car produites avec des niveaux d'exigence sanitaire, environnementale et sociale moins élevés. Consciente que les questions agricoles feront partie des questions sensibles des négociations, la Plénière demande dans un amendement que seules puissent être admises dans l'UE **les importations de produits agricoles** pour lesquelles les normes européennes en matière de protection des consommateurs, de bien-être des animaux et de protection de l'environnement et les normes sociales minimales sont respectées. Plus globalement, le Parlement demande l'imposition de normes environnementales, de traçabilité et de sécurité alimentaire pour les produits agricoles importés dans le cadre des accords UE-Amérique latine.

Favoriser l'investissement : le Parlement se réjouit de la création par l'UE d'une nouvelle facilité d'investissement en Amérique latine afin de faire avancer les dossiers dans les domaines prioritaires tels que des systèmes viables de transport et de mobilité, les économies d'énergie, les énergies renouvelables, l'éducation et la recherche. Il se félicite de la décision de créer une fondation UE-ALC qui, sur le plan commercial, permettra de renforcer l'association birégionale et développera tout son potentiel. Il précise toutefois que le développement des investissements doit aller de pair avec les exigences environnementales, sanitaires et sociales des populations.

L'UE devrait également créer des **académies commerciales régionales** en Amérique latine et dans les États membres de l'Union afin de renforcer les capacités des PME. Elle devrait en outre apporter son soutien à l'organisation de foires commerciales UE-Amérique latine qui permettraient aux PME d'établir des contacts et des accords de partenariat.

Lutter contre le changement climatique : pour favoriser la lutte contre le changement climatique, le Parlement demande à la Commission d'étudier la possibilité d'établir une coopération étroite entre les deux continents pour le développement d'un nouveau réseau latino-américain de voies ferrées. Il invite l'UE à soutenir la nouvelle idée consistant à promouvoir la protection de l'environnement via la compensation des éventuelles pertes en termes de recettes commerciales, et à cofinancer la création du Fonds fiduciaire Yasuni-ITT afin de donner une compensation aux Équatoriens qui renoncent à extraire du pétrole dans le parc national de Yasuni.

Résoudre la question de la dette : le Parlement demande à la Commission et au Conseil de résoudre plus rapidement le problème de la dette extérieure de certains pays d'Amérique latine et des Caraïbes, tant sur une base bilatérale que dans le cadre des institutions financières internationales.

Autres questions sectorielles : le Parlement relève également les questions sectorielles suivantes :

- **mesures restrictives de l'Argentine concernant les produits alimentaires importés de l'UE** : ces mesures constituent un véritable obstacle non tarifaire incompatible avec les obligations découlant de l'OMC. Le Parlement demande dès lors aux autorités argentes de supprimer ces contraintes illégales pesant sur les produits alimentaires, qui pourraient constituer un signal négatif et un sérieux obstacle dans les négociations UE-Mercosur en cours ;
- **droits de propriété intellectuelle pour les produits pharmaceutiques** : l'Union devrait soutenir les pays en développement qui recourent aux flexibilités intégrées dans l'accord sur les droits de propriété intellectuelle liés au commerce (ADPIC) pour qu'ils soient en mesure de fournir des médicaments à des prix abordables dans le cadre de leurs programmes de santé publique nationaux ;
- **tirer parti de la fin du conflit sur les bananes** : reconnaissant que la conclusion des accords de l'OMC sur le commerce des bananes avait mis un terme définitif à un conflit très ancien avec les fournisseurs latino-américains de bananes, le Parlement considère que cette avancée

pourrait faire progresser les négociations sur les différents accords avec l'Amérique latine. Afin d'éviter d'autres conflits à l'avenir, il demande qu'un traitement équitable soit garanti à tous les partenaires commerciaux en Amérique latine, y compris avec ceux qui n'ont pas conclu d'accord commercial avec l'UE.